

« L'ECOLE CATHOLIQUE AU SERVICE DE LA NATION » (TEXTE D'ORIENTATION DU 9 NOVEMBRE 2007)

(Fiche consultable et téléchargeable sur le site <http://www.ec29.org/portail>,
rubrique « Informations générales / fiches-guides / projet éducatif de l'Enseignement Catholique »)

A quelles questions cette fiche peut-elle vous permettre de répondre ?

- Sur quelles orientations l'Enseignement catholique fonde-t-il son action ?
- De quelle manière l'Enseignement Catholique souhaite-t-il inscrire son identité et son action dans le cadre de la société et de la mission d'éducation ?
- Comment l'Enseignement catholique conçoit-il ses relations avec l'Etat ? Quelles sont les priorités retenues pour ces relations contractuelles avec l'Etat ?

PRESENTATION :

- ☞ « **L'Ecole catholique au service de la nation** » est un **texte d'orientation** de la Commission Permanente du **Comité National de l'Enseignement Catholique** du 9 novembre 2007.
- ☞ Après avoir revisité et actualisé son projet éducatif à l'occasion des **Assises** tenues **de 2000 à 2007**, l'Enseignement catholique veut assurer l'application et la mise en oeuvre de ses engagements et résolutions.
- ☞ **Ce document** de la Commission permanente du Comité national de l'Enseignement catholique **définit la manière spécifique dont l'Enseignement catholique entend inscrire son identité, ses objectifs et son action dans le cadre de la vie politique française.**
- ☞ Il détermine également **les priorités de l'Enseignement catholique dans ses relations avec les collectivités territoriales pour ce qui concerne la part décentralisée du contrat d'association** et les politiques volontaires de ces collectivités.

4 ORIENTATIONS DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE :

- ☞ 1) Quels que soient son niveau scolaire, sa forme d'intelligence, son milieu de vie, son histoire, ses capacités, **chaque jeune doit être accompagné sur un chemin de réussite** dans sa formation pour être en mesure de réussir sa vie.
- ☞ 2) **Les établissements de l'Enseignement catholique, ouverts à tous**, offrent à ceux qui en font le choix, **l'originalité de leur projet éducatif : prendre en compte toute la personne** en reliant l'enseignement, la prise en compte du fait religieux et le travail dans toutes les disciplines de la dimension religieuse de la culture, l'éducation aux valeurs de la République et **la proposition d'un sens chrétien de la personne**. Ainsi, sans prosélytisme ni communautarisme, en accueillant l'aspiration au sens dans notre société, l'Enseignement catholique offre un espace culturel et un lieu de vie pour l'épanouissement de chaque personne.

- ☞ 3) **Chaque acteur de la communauté éducative** dans son rôle spécifique, élèves ou étudiants, apprentis ou stagiaires, chefs d'établissement, tutelles, enseignants, personnels de la vie scolaire et autres personnels de l'établissement, parents, gestionnaires, anciens élèves, **concourt au projet éducatif** qui rassemble cette communauté de personnes, l'unifie et lui permet de vivre la différence, la diversité et l'hétérogénéité comme autant d'atouts pour l'éducation à la liberté et à la responsabilité.
- ☞ 4) **Pour permettre à chacun de trouver sa voie, toutes les possibilités éducatives et pédagogiques doivent être mobilisées :**
 - la formation initiale par les voies scolaires générale, technologique et professionnelle ;
 - la formation initiale par la voie de l'apprentissage ;
 - les missions d'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes ;
 - la formation continue, la validation des acquis de l'expérience ;
 - les stages en France ou à l'étranger et l'action éducative dans le cadre de la coopération internationale ;
 - l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation ;
 - l'expérimentation pédagogique

LES PRIORITES DANS LES RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE ET L'ETAT :

- ☞ Dans sa réponse aux besoins éducatifs, **l'Enseignement catholique souhaite renouveler et développer la culture du partenariat avec l'État** selon les **modèles contractuels des lois Debré**, pour l'enseignement général, technologique et professionnel, **et Rocard**, pour l'enseignement agricole privé.
- ☞ **Le « besoin scolaire reconnu »**, condition de la conclusion du contrat d'association dans le cadre de l'Éducation nationale et préalable de l'ouverture de classes en contrat, doit être respecté et apprécié par l'État selon la décision du Conseil constitutionnel du 18 janvier 1985. Cette décision établit que **le besoin scolaire reconnu tient compte d'éléments quantitatifs comme l'évaluation des besoins de formation et d'éléments qualitatifs tels que la demande des familles et le caractère propre des établissements.**
- ☞ **L'Enseignement catholique** veut répondre à la demande sociale et souhaite s'inscrire dans **une logique de projet**. Il estime donc essentiel :
 - d'accélérer l'ouverture de classes pour l'intégration scolaire des élèves handicapés ;
 - de favoriser la mise en place de solutions adaptées au traitement des besoins scolaires particuliers en raison de besoins éducatifs spécifiques ou en direction des « élèves décrocheurs » ;
 - d'ouvrir des structures pédagogiques et des établissements en réponse à des demandes éducatives dans des quartiers nouveaux ou difficiles, et de chercher les moyens de créer des internats, notamment en ville, sans renoncer à un maillage efficace dans les espaces ruraux ;
 - de développer l'accompagnement des élèves par un accueil après la classe ou hors temps scolaire ;
 - de renforcer les missions d'insertion des jeunes ;
 - d'expérimenter des innovations pédagogiques sur le fondement de l'article 34 de la loi d'orientation pour l'avenir de l'école et de l'article 5 *ter* de la loi Debré de 1959.

STRATEGIES ET MOYENS :

- ☞ **La politique de révision de l'offre de formation** dans le cadre des contraintes budgétaires de l'Etat doit se faire dans la concertation avec les communautés éducatives. Elle implique :
 - la participation des représentants des établissements à l'élaboration des nouveaux schémas régionaux ou interrégionaux de formation ;

Page 2 sur 3

« *Fiches-guides Chefs d'Etablissement et équipes éducatives des Collèges et des Lycées* »
Fiche-guide « L'école catholique au Service de la Nation »

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DU FINISTERE

2 rue César-Franck – 29196 QUIMPER Cedex - Tél. 02 98 64 16 00 - Fax 02 98 95 76 69 * e-mail : ddec29@ecbretagne.org

- la participation des représentants des établissements sous contrat à la refonte des référentiels de formation en amont des propositions soumises à la consultation ;
- la possibilité réelle d'expérimentation pédagogique dans le cadre de l'autonomie des établissements.

☞ Une réflexion est engagée sur le **renouvellement du métier d'enseignant**. Le fait de **transmettre le savoir n'est pas la seule mission de l'enseignant**. Il lui est également demandé :

- de **diversifier et d'adapter les processus de formation**,
- d'**accompagner l'élève dans ses choix d'orientation et d'insertion**.

☞ **Enseigner, éduquer, accompagner** constituent **les trois dimensions essentielles et indissociables de la relation pédagogique**.

DOCUMENT ATTACHE A CETTE FICHE :

☞ « **L'Ecole catholique au service de la nation** », **texte d'orientation** de la Commission Permanente du **Comité National de l'Enseignement Catholique** du 9 novembre 2007.

RESSOURCES DOCUMENTAIRES :

☞ Site national de l'Enseignement catholique :
<http://www.enseignement-catholique.fr/>
 cliquer sur « Textes », puis sur « Textes Enseignement catholique »,
 puis sur « L'Ecole catholique au service de la Nation »

RENOI VERS D'AUTRES FICHES-GUIDES :

☞ « **Les Assises de l'Enseignement catholique 2000-2001 : Penser l'école autrement. L'innovation pédagogique : comment ? Pourquoi ?** ».

☞ « **Les Assises de l'Enseignement catholique 2004-2005 : La Personne au cœur de l'établissement** ».